

Quels sont les principes forts du projet ?

Ces travaux qui commencent viennent concrétiser le projet urbain Hébert, imaginé depuis 2017 en concertation avec les acteurs et les habitants du quartier pour reconverter un terrain de 5,2 hectares situé dans le 18^e arrondissement de Paris.

Ce site, anciennement occupé par des activités de stockage et de bureaux liés à l'activité ferroviaire, entame ainsi aujourd'hui sa transformation pour devenir un quartier de logements, de bureaux et d'activités.



Un quartier vert, où la nature est vécue et perçue

avec des espaces majoritairement végétalisés tant sur les espaces communs que dans les lots privés, au sol ou en toiture.



Un quartier évolutif, vivant et actif

avec un programme diversifié permettant d'accueillir résidents, actifs, usagers, dans des espaces communs comme le square central, la grande traverse piétonne ou encore la promenade le long des voies, mais aussi de nombreux micro-lieux de convivialité le long de rez-de-chaussée actifs.



Un quartier apaisé, donnant toute leur place aux mobilités douces

avec la priorité donnée aux modes doux et actifs comme la marche ou le vélo.



Un quartier confortable, grâce à sa conception bioclimatique avec une conception qui prend en compte les caractéristiques climatiques de l'environnement urbain du site : (l'ensoleillement, le vent, le bruit...)



Un quartier sobre

avec un impact environnemental limité, et notamment des constructions privilégiant des matériaux massifs et biosourcés comme le bois, qui permettent le stockage carbone.

LETTRE INFO / OCTOBRE 2019

Projet Hébert



Vue du cœur du projet



Pour plus d'informations
projethebert@espacesferroviaires.fr
espacesferroviaires.sncf.com

ESPACES
FERROVIAIRES 
IMMOBILIER

Lancement des premiers travaux

En novembre, les premiers travaux du projet Hébert débutent avec le lancement de la première tranche des travaux de déconstruction. Ces travaux vont permettre la déconstruction complète de la « halle

rouge » : anciennement occupée par les entreprises Tafanel (limonadier) et Paris Distribution (logistique). La partie « halle grise », d'abord occupée par le magasin Point P puis par l'Aérosol, sera elle aussi déconstruite.



Le plan des déconstructions

Calendrier prévisionnel



Un chantier à faibles nuisances

L'ensemble des travaux de déconstruction respectera une Charte Chantier Faibles Nuisances (CCFN) permettant d'encadrer les entreprises

intervenant sur le site et de limiter les différentes nuisances, acoustiques ou de propreté.



Acoustique

- > L'utilisation des machines et des outils bruyants sera limitée, par exemple avec la préférence donnée aux pelles et pinces et non aux brise-roches hydrauliques ;
- > Le stationnement de camions en dehors de la zone de travaux sera interdit ;
- > Un « planning bruit » a été établi pour réaliser les étapes les plus bruyantes au moment le moins gênant de la journée.



Poussières et des salissures

- > Les roues des camions seront systématiquement nettoyées avant de quitter le chantier, et une balayeuse passera régulièrement pour nettoyer les rues alentour ;
- > Des brumisateurs seront mis en place pour rabattre les poussières issues de la déconstruction sur le site du chantier.

Un chantier s'insérant dans l'économie circulaire

Une attention particulière est portée à la récupération des matériaux présents sur site ou issus de la déconstruction. Des prestataires spécialisés ont ainsi été désignés pour conduire une mission d'économie circulaire : l'objectif est de ré-utiliser un maximum de matériaux présents sur site afin de limiter la consommation de matériaux ainsi que les trajets de camions.

Les matériaux à recycler ou à réutiliser

- > Des structures en métal issues des bâtiments, ou encore le béton et les poutres en bois,
- > Des pierres meulières issues du mur bordant le site sur la rue de l'Évangile,
- > Les pavés et le ballast présents sur site.